

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME CAROLINE CARSOULLE, DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE**

ARRETE N°26-204

Le Maire de la ville de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-19,

CONSIDERANT le renouvellement général du conseil municipal intervenu le 15 mars 2026,

CONSIDERANT l'élection du nouveau Maire et des Adjointes en date du 22 mars 2026,

CONSIDERANT que Madame Caroline CARSOULLE exerce les fonctions de Directrice Générale Adjointe, et que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines.

ARRETE

ARTICLE 1 - Donne délégation permanente de signature à Madame Caroline CARSOULLE, Directrice Générale Adjointe, pour la signature de toutes pièces établies dans le cadre du fonctionnement des services :

- de l'accueil/Espace France Service
- de l'événementiel et pôle associatif
- du développement économique et animations commerciales
- de la santé, du social et des séniors (CMPP, SSIAD, RPA)

ARTICLE 2 -

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- L'intéressée.

Fait en Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, le 4 avril 2026.

Affiché le :

SPECIMEN DE SIGNATURE

Caroline CARSOULLE



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois